

AVIS DE DÉCISION
TUBES ET TUYAUX FLEXIBLES

Avis est donné que le Tribunal canadien du commerce extérieur, à la suite de son enquête, a rendu une décision le 26 juin 2023 concernant une plainte déposée par Steeple Incorporated (Steeple), de Whitby (Ontario), aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, au sujet d'un marché (appel d'offres W8482-230481/A) passé par le ministère de la Défense nationale (MDN). L'appel d'offres portait sur la fourniture de tuyaux non métalliques flexibles.

Steeple alléguait que le MDN a attribué à tort le contrat à Simex Defence Inc.

Après avoir examiné les éléments de preuve présentés par les parties et tenu compte des dispositions de l'accord commercial applicable, le Tribunal a jugé que la plainte était fondée en partie.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Le greffe
Téléphone : 613-993-3595
Courriel : tcce-citt@tribunal.gc.ca

Ottawa, le 26 juin 2023